

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

Steinfels 414 Schaumreiniger

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

| | |
|--|------------------------------|
| Nom du produit | Steinfels 414 Schaumreiniger |
| Code du produit | 15894.0002.003/ |
| L'identifiant unique de formulation (UFI) | K04G-M133-XSFP-S999 |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| | |
|---|----------------------|
| Utilisation de la substance/du mélange | Produit de nettoyage |
|---|----------------------|

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | |
|--|---|
| Identification de la société/entreprise | Steinfels Swiss Division der Coop Genossenschaft St. Gallerstrasse 180 CH-8404 Winterthur Tel : 052 234 44 00 Fax : 052 234 44 01 info@steinfels-swiss.ch |
|--|---|

| | |
|--------------------------------------|---------------------------|
| 1.4. Numéro d'appel d'urgence | 145 (Tox Info Suisse) |
| Date de révision | 13.01.2025 |
| Version | 5 (Version précédente: 4) |

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 1A, H314

Information complémentaire Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P260: Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillard/ vapeurs/ aérosols.
P264: Se laver la peau immédiatement et soigneusement avec eau après contact et après manipulation.
P280: Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P301+P330+P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P321: Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires pour les premiers secours sur cette étiquette).
P405: Garder sous clef.
P501: Eliminer le contenu dans une installation d'élimination des déchets spéciaux agréée.

Informations supplémentaires Aucun(e).

Identificateur de produit Hydroxyde de potassium; potasse caustique, No.-CAS 1310-58-3, No.-CE 215-181-3
Agent de surface non-ionique, No.-CAS 69011-36-5 | 9043-30-5, No.-CE 500-241-6

2.3. Autres dangers Ce mélange ne contient aucune substance classée PBT, vPvB ou perturbateur endocrinien à une concentration supérieure à 0,1%.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Formulation.

| Composants | % en poids | Classification CLP | Identificateur de produit |
|---|------------|--|--|
| Hydroxyde de potassium; potasse caustique | 5% - 10% | Acute Tox. 4 H302, Skin Corr. 1A H314 [Skin Corr. 1A H314: $C \geq 5\%$ Skin Corr. 1B H314: $2\% \leq C < 5\%$ Skin Irrit. 2 H315: $0,5\% \leq C < 2\%$ Eye Irrit. 2 H319: $0,5\% \leq C < 2\%$] | No.-CAS: 1310-58-3 No.-CE: 215-181-3 No.-Index: 019-002-00-8 |
| pentapotassium triphosphate | 2,5% - 5% | Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315 | No.-CAS: 13845-36-8 No.-CE: 237-574-9 |
| Fettalkoholethoxylat | 2,5% - 5% | Eye Dam. 1 H318, Acute Tox. 4 H302 | No.-CAS: 69011-36-5 9043-30-5 No.-CE: 500-241-6 |
| Sodium C13-17 Alkane Sulfonate | 2,5% - 5% | Eye Dam. 1 H318, Skin Irrit. 2 H315, Acute Tox. 4 H302 | No.-CAS: 85711-69-9 No.-CE: 288-330-3 |

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. En cas d'inhalation d'aérosol/de brouillard, consulter un médecin si nécessaire.

Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Consulter un ophtalmologiste.

Ingestion

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. En cas de malaises ou d'irritation de la peau, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le secouriste doit se protéger. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

N'importe lequel.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ce produit n'est pas inflammable. En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants

Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection intégrale contre les agents chimiques.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. En cas d'incendie, refroidir les citernes par arrosage.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Balayer pour éviter les risques de glissade. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Pour les secouristes

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans le sous-sol. Ne pas contaminer l'eau. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Imbiber d'un matériau absorbant inerte et évacuer comme un déchet spécial. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

| | |
|--|---|
| 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger | Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Éviter l'ingestion, l'exposition des yeux et de la peau ainsi que l'inhalation de toute vapeur générée. Porter un équipement de protection individuel. Ne jamais mélanger les concentrés directement. Établir un plan d'action de premier secours avant d'utiliser ce produit. Éviter la formation d'aérosols. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales. Ne pas jeter les résidus dans l'égout. |
| 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités | Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Éviter une exposition directe au soleil. Conserver le récipient bien fermé. Ne pas entreposer près des acides. Ne pas stocker en présence de produits alimentaires. Ne pas congeler. |
| 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) | Pas d'information disponible. |

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Hydroxyde de potassium; potasse caustique (CAS 1310-58-3)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZGWs) 2 mg/m³ STEL [KZGW] NIOSH (the STEL must never be exceeded, inhalable dust)

Austria - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAK-TMWs) 2 mg/m³ TWA [TMW] (inhalable fraction)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Protection individuelle

Protection respiratoire Appareil respiratoire seulement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

Protection des mains Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive. Contact total (Définition Contact au maximum: 480 minutes)
Matériel: caoutchouc butyle
épaisseur minimum: 0.47mm +/-0.05mm
Temps de pénétration: 480 minutes
Matériel testé: Butoject 897+ Contact par éclaboussures (Définition Contact au maximum: 30 Minutes)
Matériel: caoutchouc nitrile
épaisseur minimum: 0.2mm

Matériel testé: Dermatril (R) P 743 Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et il est différent d'une fournisseur à l'autre.

| | |
|---|---|
| <i>Protection des yeux</i> | Lunettes de sécurité avec protections latérales. |
| <i>Protection de la peau et du corps</i> | Protéger contre les éclaboussures en versant: Tablier en caoutchouc ou en plastic. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. |
| <i>Risques thermiques</i> | Pas de précautions spéciales. |
| Contrôle d'exposition de l'environnement | Pas de précautions spéciales. |

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|-------------------------------|
| État physique | Liquide. |
| Couleur | Incolore. |
| Odeur | Pas d'information disponible. |
| Point de fusion/ point de congélation: | Non déterminé. |
| Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition: | Non déterminé. |
| Inflammabilité: | Non déterminé. |
| Limites inférieure et supérieure d'explosion: | Non déterminé. |
| Point d'éclair: | Non déterminé. |
| Température d'auto-inflammation: | Non déterminé. |
| Température de décomposition: | Non déterminé. |
| pH: | 13,7 |
| Viscosité cinématique: | Non déterminé. |
| Solubilité: | complètement soluble (Eau) |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): | Non déterminé. |
| Pression de vapeur: | Non déterminé. |
| Densité et/ou densité relative: | 1,092 |
| Densité de vapeur relative: | Non déterminé. |
| Caractéristiques des particules: | Non applicable. |

9.2. Autres informations

| | |
|---|-------------------------------|
| 9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique | Pas d'information disponible. |
| 9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité | Pas d'information disponible. |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

| | |
|-------------------------|-------------------------------|
| 10.1. Réactivité | Pas d'information disponible. |
|-------------------------|-------------------------------|

| | |
|---|--|
| 10.2. Stabilité chimique | Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. |
| 10.3. Possibilité de réactions dangereuses | Des gaz toxiques peuvent être libérés en cas de contact avec: Acide |
| 10.4. Conditions à éviter | Réaction exothermique avec des acides forts. |
| 10.5. Matières incompatibles | Incompatible avec des acides. Incompatible avec des agents oxydants. |
| 10.6. Produits de décomposition dangereux | La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. |

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|--|---|
| Toxicité aiguë | Hydroxyde de potassium; potasse caustique (CAS 1310-58-3) Oral LD50 Rat = 284 mg/kg (JAPAN_GHS) pentapotassium triphosphate (CAS 13845-36-8) Oral LD50 Rat > 2000 mg/kg (ECHA) Sodium C13-17 Alkane Sulfonate (CAS 85711-69-9) Oral LD50 Rat = 500 mg/kg (IUCLID) |
| Corrosion/irritation cutanée | Corrosif. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Corrosif. |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | Donnée non disponible. |
| Cancérogénicité | Ne contient pas de composé listé comme cancérigène. |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | Ne contient pas de composé listé comme mutagène. |
| Toxicité pour la reproduction | Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique | Donnée non disponible. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée | Donnée non disponible. |
| Danger par aspiration | Donnée non disponible. |
| Expérience chez l'homme | Donnée non disponible. |

11.2. Informations sur les autres dangers

| | |
|---|---|
| Propriétés perturbant le système endocrinien | Ce mélange ne contient pas de composants ayant des propriétés perturbant le système endocrinien dans des quantités égales ou supérieures à 0,1 % (selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission). |
| Autres données | Donnée non disponible. |

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

| | |
|---|---|
| 12.1. Toxicité | Donnée non disponible. |
| Sodium C13-17 Alkane Sulfonate (CAS 85711-69-9) | |
| Ecotoxicity - Freshwater Algae - Acute Toxicity Data | EC50 72 h <i>Desmodesmus subspicatus</i> 95.5 mg/L (IUCLID) |
| Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data | LC50 96 h <i>Brachydanio rerio</i> 8.4 mg/L [flow-through] (IUCLID) LC50 96 h <i>Brachydanio rerio</i> 1.0 - 5.0 mg/L [static] (IUCLID) |
| 12.2. Persistance et dégradabilité | Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents. |
| 12.3. Potentiel de bioaccumulation | Donnée non disponible. |
| 12.4. Mobilité dans le sol | Donnée non disponible. |
| 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB | Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB). |
| 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien | Ne contient pas de produits chimiques ayant une activité endocrinienne. |
| 12.7. Autres effets néfastes | Pas d'information disponible. |

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

| | |
|---|---|
| Résidus de produit / produit non utilisé | Éliminer comme des déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales. |
| Emballages contaminés | Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. |

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

| | |
|---|--|
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification | UN 3266 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU | LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Hydroxyde de potassium; potasse caustique, Phosphonat) |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | 8 |
| 14.4. Groupe d'emballage | II |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | Polluant marin: Non. |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Non applicable. |

Règlement type des ONU

| | |
|----------------|---|
| ADR/RID | UN 3266. Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Hydroxyde de potassium; potasse caustique, Phosphonat). Classe 8. Groupe d'emballage II. Étiquettes ADR/RID 8. Code de classement C5. Numéro d'identification du danger 80. Quantité limitée 1 L. Quantité exceptée E2. Catégorie de transport 2. Code de restriction en tunnels (E). |
|----------------|---|

| | |
|-------------|--|
| IMDG | UN 3266. Nom d'expédition des Nations unies: CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (potassium hydroxide; caustic potash, Phosphonat). Classe 8. Groupe d'emballage II. Étiquettes IMDG 8. Quantité limitée 1 L. Quantité exceptée E2. No EMS F-A, S-B. Polluant marin: Non. |
|-------------|--|

IATA UN 3266.
 Nom d'expédition des Nations unies: Corrosive liquid, basic, inorganic, n.o.s. (potassium hydroxide; caustic potash, Phosphonat).
 Classe 8.
 Groupe d'emballage II.
 Etiquettes IATA 8.
 Instructions de conditionnement (avion de ligne): 851 (1 L).
 Instruction d'emballage (LQ): Y840 (0.5 L).
 Instructions de conditionnement (avion cargo): 855 (30 L).

Navigation fluviale ADN UN 3266.
 Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Hydroxyde de potassium; potasse caustique, Phosphonat).
 Classe 8.
 Groupe d'emballage II.
 Etiquettes ADN 8.
 Code de classement C5.
 Quantité limitée 1 L.
 Quantité exceptée E2.

Autres Informations Aucun(e).

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires Composants au sens de la Règlement (CE) 648/2004:
 >=30%: de l'eau
 <5%: phosphates, agents de surface non ioniques, agents de surface anioniques, polycarboxylates., phosphonates
 Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 1.

Hydroxyde de potassium; potasse caustique (CAS 1310-58-3)

Switzerland - Water Protection B (solution)

Ordinance - Water Polluting Liquids Classification

EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Conditions of Use and Warnings

Keep out of reach of children. Avoid contact with eyes. (pH adjuster for depilatories)

Contains alkali. Avoid contact with eyes. Can cause blindness.

Keep out of reach of children. (nail cuticle solvent)

For professional use only. Avoid contact with eyes. Can cause blindness. (hair straightener, professional use)

Contains alkali. Avoid contact with eyes. Can cause blindness.

Keep out of reach of children. (hair straightener, general use)

Contains alkali. Avoid contact with eyes. Keep out of reach of children. Read directions for use carefully. (callosity softener, remover)

EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Field of Application and/or Use

Callosity softener, remover

Nail cuticle solvent

Hair straightener

pH adjuster for depilatories

Other uses as pH adjuster

| | |
|---|---|
| EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Maximum Authorised Concentration | 5 % MAC (nail cuticle solvent, as Sodium hydroxide) 4.5 % MAC (hair straighteners, professional use, as Sodium hydroxide) 2 % MAC (hair straighteners, general use, as Sodium hydroxide) 1.5 % MAC (callosity softener, remover) |
| EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Other Limitations and Requirements | <12.7 pH (pH adjuster for depilatories) <11 pH (other uses as pH adjuster) |
| EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances | General use, professional use (hair straighteners) Use restricted. See entry 75. |
| EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates | Present ([215-181-3]) |
| EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances | Present |
| Germany - Water Classification - Substances According to AwSV Classified By or Based on the VwVwS | Reg. no. 345, hazard class 1 - slightly hazardous to water |
| pentapotassium triphosphate (CAS 13845-36-8) | |
| EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances | Present |
| Germany - Water Classification - Substances According to AwSV Classified By or Based on the VwVwS | Reg. no. 9536, hazard class 1 - slightly hazardous to water |
| Sodium C13-17 Alkane Sulfonate (CAS 85711-69-9) | |
| Germany - Water Classification - Substances According to AwSV Classified By or Based on the VwVwS | Reg. no. 663, hazard class 2 - obviously hazardous to water |

15.2. Évaluation de la sécurité chimique Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

| | |
|---|--|
| Révision | Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 1,2,9,11,16. |
| Signification des abréviations et acronymes utilisés | Aucun(e). |
| Procédure de classification | Méthode de calcul. |
| Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3 | H302: Nocif en cas d'ingestion. H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315: Provoque une irritation cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Autres informations | Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette. |
| Mode d'emploi | Réservé aux utilisateurs professionnels. |

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document.